



Procès-verbal
Le mardi 27 mars 2001 - n° 2

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 06.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

M. Charest, chef de l'opposition officielle, entame le débat sur le discours d'ouverture prononcé par M. Landry, premier ministre, à la séance du 22 mars 2001.

À la fin de son intervention, M. Charest propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois, et plus particulièrement le Premier ministre, qui ne se montre pas suffisamment à l'écoute de la population québécoise et fait preuve à l'endroit de cette dernière d'un manque évident de respect en décidant de consacrer du temps, de l'énergie et des deniers publics à la promotion de son option indépendantiste et en se préoccupant de satisfaire davantage des intérêts partisans plutôt que les intérêts supérieurs du Québec.

M. le Président informe alors l'Assemblée qu'à la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, il répartit ainsi le temps de parole pour le débat sur le discours d'ouverture : soixante minutes sont accordées au représentant du gouvernement pour sa réplique et vingt minutes sont allouées au député indépendant. Les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat. Dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes pourra être utilisé par l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par le député indépendant sera redistribué entre les groupes parlementaires. Les autres interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture.

27 mars 2001

M. Brouillet, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de déterminer, notamment, la composition des commissions permanentes.

À 12 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

M. le Président dépose :

Copie d'une lettre, en date du 8 mars 2001, qu'il a reçue de monsieur Lucien Bouchard, l'informant de sa démission à titre de Premier ministre et à titre de député de Jonquière.

(Dépôt n° 1-20010327)

Copie d'une lettre, en date du 8 mars 2001, qu'il a reçue de monsieur Jacques Léonard, l'informant de sa démission à titre de député de Labelle.

(Dépôt n° 2-20010327)

Copie d'une lettre, en date du 7 mars 2001, qu'il a reçue de monsieur Jean-Pierre Jolivet, l'informant de sa démission à titre de député de Laviolette.

(Dépôt n° 3-20010327)

Copie d'une lettre, en date du 12 mars 2001, qu'il a reçue de monsieur Bernard Landry, premier ministre, l'informant de la nomination de monsieur Michel Morin, député de Nicolet-Yamaska, à titre de whip en chef du gouvernement.

(Dépôt n° 4-20010327)

27 mars 2001

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 1 Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé suivant :

n° 203 Loi concernant la Ville de Sept-Îles — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et adopté avant le 23 juin 2001.
(Dépôt n° 5-20010327)

M. Duguay (Duplessis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant la Ville de Sept-Îles

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 203 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre des Affaires municipales et de la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

27 mars 2001

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel d'Hydro-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2000 ;

(Dépôt n° 6-20010327)

Le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 7-20010327)

M. Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport 1999-2000 du traitement des plaintes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000 ;

(Dépôt n° 8-20010327)

Le rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 1999-2000 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000 ;

(Dépôt n° 9-20010327)

Le rapport sur les plaintes des usagers 1999-2000 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre ;

(Dépôt n° 10-20010327)

Copie d'une entente, en date du 30 novembre 2000, entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Régie de l'assurance maladie du Québec, accompagnée d'un avis, en date d'octobre 2000, de la Commission d'accès à l'information concernant l'échange de renseignements nominatifs.

(Dépôt n° 11-20010327)

Mme Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Le rapport annuel du Conseil des aînés, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 12-20010327)

27 mars 2001

M. Arseneau, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000 ;
(Dépôt n° 13-20010327)

Copie d'une entente, en date du 26 janvier 2001, entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Société de l'assurance automobile du Québec, accompagnée d'un avis, en date de décembre 2000, de la Commission d'accès à l'information concernant l'échange de renseignements nominatifs.

(Dépôt n° 14-20010327)

M. le Président dépose :

Un message de Sa Majesté la reine, chef du Commonwealth, intitulé « Une nouvelle génération », à l'occasion du Jour du Commonwealth 2001.
(Dépôt n° 15-20010327)

Puis, il dépose, conformément à l'article 91 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* :

La liste des députés désignés comme membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale :

Par le Parti Québécois :

— M. Morin (Nicolet-Yamaska), Mme Signori (Blainville), M. Côté (Dubuc), M. Désilets (Maskinongé) et M. Paquin (Saint-Jean) comme membres, ainsi que M. Boulianne (Frontenac), M. Duguay (Duplessis) et M. Labbé (Masson) comme membres suppléants.

Par le Parti Libéral du Québec :

— M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Dupuis (Saint-Laurent) et M. Ouimet (Marquette) comme membres, ainsi que M. Fournier

27 mars 2001

(Châteauguay), M. MacMillan (Papineau) et M. Bergman (D'Arcy-McGee) comme membres suppléants.

27 mars 2001

Par l'Action Démocratique du Québec :

- M. Dumont (Rivière-du-Loup) comme membre. (Dépôt n° 16-20010327)

Cette liste est adoptée.

Puis, il dépose les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 15 février 2001 :

- Décision 1018 concernant le Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires ; (Dépôt n° 17-20010327)
- Décision 1019 concernant le Règlement relatif à l'octroi d'une allocation spéciale au député de Gatineau. (Dépôt n° 18-20010327)

Enfin, il dépose :

- La liste des documents dont la loi prescrit le dépôt à l'Assemblée ; (Dépôt n° 19-20010327)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 27 mars 2001. (Dépôt n° 20-20010327)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 47 du Règlement, M. le Président dépose :

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui a siégé le 20 décembre 2000 afin, notamment, d'étudier et d'approuver les règlements électoraux élaborés par le Directeur général des élections, conformément à l'article 550 de la *Loi électorale* ;

(Dépôt n° 21-20010327)

27 mars 2001

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 13, 14, 15 et 28 février et le 1^{er} mars 2001, a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation

générale sur les Impacts des mouvements de propriété dans l'industrie des médias et des télécommunications sur la qualité, la diversité, la circulation de l'information et la culture québécoise.

(Dépôt n° 22-20010327)

Puis, il dépose :

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui a siégé le 27 mars 2001 afin de procéder à la composition des commissions parlementaires et à la mise à jour de la liste des présidents de séance.

(Dépôt n° 23-20010327)

Sur la motion de M. Brouillet, vice-président, le rapport est adopté.

Dépôts de pétitions

M. Gautrin (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 104 clients des marchés d'alimentation Louise Ménard de Saint-Lambert, Candiac et l'Île des Sœurs, concernant la *Loi sur les heures d'ouverture et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.*

(Dépôt n° 24-20010327)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Gobé (Lafontaine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 125 membres du Mouvement touristique de la Petite-Nation, concernant le plan d'action pour l'application de la Loi 76 sur la taxe de 2 \$ par nuitée d'hébergement.

(Dépôt n° 25-20010327)

27 mars 2001

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 64 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 264 étudiants et étudiantes de la région de l'Outaouais, concernant le système modifié de prêts et bourses.

(Dépôt n° 26-20010327)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée que M. Brodeur (Shefford) lui a transmis, dans les délais prescrits, un avis de son intention d'intervenir sur une violation de droit ou de privilège qu'aurait commise le ministre des Transports. Celui-ci a émis un communiqué de presse annonçant un décret adopté par le Conseil des ministres qui aurait pour effet de suspendre l'obligation faite aux titulaires de permis de taxi de payer la cotisation annuelle de la ligue de propriétaires de taxi de leur agglomération. Le député de Shefford signale également son intention de présenter une motion pour que des mesures soient prises, conformément aux articles 70, 315 et suivants du Règlement.

M. le Président prend cette question en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, présente une motion concernant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

27 mars 2001

Mme Delisle (Jean-Talon) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la Francophonie 2001 qui s'est tenue au Québec du 11 au 25 mars dernier, ainsi que la Journée internationale de la Francophonie, célébrée chaque année le 20 mars.

QU'elle rappelle que cette grande mobilisation autour de la langue et de la culture française est l'occasion pour elle de témoigner son attachement aux institutions de la Francophonie, ses liens avec les francophones du Canada et d'exprimer sa solidarité à l'égard des peuples qui, dans le monde, ont le français en partage.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Beaudoin, ministre d'État aux Relations internationales, présente une motion concernant le Sommet des Amériques ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Gautrin (Verdun) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les gagnants du concours « L'Innovation technologique québécoise du XX^e siècle » organisé par l'Ordre des technologues du Québec, à savoir :

- Hydro-Québec pour la ligne de 735 kV
- Agence spatiale canadienne et ses partenaires québécois pour le « bras canadien ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

27 mars 2001

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Beauchamp (Sauvé) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée mondiale du théâtre.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite madame Jamie Sale, de Red Deer en Alberta, et monsieur David Pelletier, de Sayabec dans la vallée de la Matapédia, pour leur brillante performance aux Championnats mondiaux de patinage artistique tenus à Vancouver, le mercredi 21 mars dernier, performance qui leur a permis de décrocher la médaille d'or en couples.

27 mars 2001

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brouillet, vice-président, avise l'Assemblée que les commissions permanentes suivantes se réuniront afin d'élire leur président et leur vice-président :

- la Commission des finances publiques ;
 - la Commission des affaires sociales ;
 - la Commission de l'économie et du travail ;
 - la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ;
 - la Commission de l'aménagement du territoire ;
 - la Commission de l'éducation ;
 - la Commission de la culture ;
 - la Commission des transports et de l'environnement ;
 - la Commission de l'administration publique ;
 - la Commission des institutions.
-

27 mars 2001

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Landry, premier ministre, à la séance du 22 mars 2001 ainsi que sur la motion de censure présentée par M. Charest, chef de l'opposition officielle.

À la fin de son intervention, Mme Normandeau (Bonaventure) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour avoir abandonné les régions du Québec, pour son indifférence face aux nombreux appels à l'aide lancés par les citoyennes et citoyens de toutes les régions du Québec, pour son manque de vision en matière de développement régional et pour son incapacité à respecter ses propres engagements de doter le Québec d'une véritable politique de la ruralité.

M. Brouillet, vice-président, interrompt le débat et sollicite le consentement de l'Assemblée afin de permettre à M. Charest, chef de l'opposition officielle, de substituer, au texte de la motion de censure qu'il a présentée ce matin, un nouveau texte. Le consentement de l'Assemblée étant accordé, la motion de censure présentée par M. Charest se lira désormais comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois, et plus particulièrement le Premier ministre, qui ne se montre pas suffisamment à l'écoute de la population québécoise, qui fait preuve à l'endroit de cette dernière d'un manque évident de respect, qui consacre du temps, de l'énergie et des deniers publics à la promotion de son option indépendantiste et qui se préoccupe

27 mars 2001

de satisfaire davantage des intérêts partisans plutôt que les intérêts supérieurs du Québec.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

À la fin de son intervention, M. Sirros (Laurier-Dorion) présente la motion de censure suivante :

QUE cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement pour avoir, durant les sept dernières années, forcé les assistés sociaux à choisir entre leurs besoins de base en nourriture, vêtements et logement et l'achat de leurs médicaments, tout en ayant réduit leur pouvoir d'achat de l'équivalent de plus d'un chèque mensuel par année.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient un débat de fin de séance entre M. Fournier (Châteauguay) et M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les soins de santé au Québec.

M. Bissonnet, vice-président, prend alors en délibéré un rappel au Règlement soulevé par M. Paradis, leader de l'opposition officielle, qui désire savoir si un secrétaire d'État et adjoint parlementaire peut remplacer un ministre lors d'un débat de fin de séance.

Puis, du consentement de l'Assemblée, il est convenu de reporter à une date ultérieure un débat de fin de séance entre Mme Normandeau (Bonaventure) et M. G. Baril, ministre des Régions, concernant le développement régional et la création d'emploi en région.

Enfin, l'Assemblée tient un deuxième débat de fin de séance entre M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata) et M. Brassard, ministre des Ressources naturelles,

27 mars 2001

concernant la fin de l'entente sur le bois d'œuvre avec les Etats-Unis et ses conséquences sur l'industrie du bois de sciage.

À 18 h 33, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 28 mars 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU